

LES CATACLYSMES

SÉISMES EN SICILE—AIDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dirait-il à la Chambre si le Canada a apporté une aide quelconque aux survivants des tremblements de terre en Sicile? Si oui, quelles sont sa nature et son importance?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, mon ami, le député de Spadina, m'a prévenu qu'il poserait la même question. En réponse à la question actuelle, je dirai simplement que nous restons en rapport avec la Croix-Rouge canadienne et avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, quant à l'aide que le Canada pourrait apporter aux victimes du tremblement de terre dans cette région de l'Italie. Il semble néanmoins que les ressources italiennes puissent répondre actuellement à toutes les exigences. Nous examinons la question plus à fond.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'ai, moi aussi, une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à son propre domaine de responsabilité d'où, j'en suis sûr, il préférera ne pas sortir. (*Exclamations*)

Peut-il nous dire en quoi consiste actuellement le travail de la Commission internationale de contrôle au Vietnam et préciser en particulier si l'on a accepté ou si l'on acceptera vraisemblablement, comme on l'avait proposé, d'élargir les pouvoirs de la Commission pour qu'elle englobe la surveillance des frontières du Cambodge et du Laos afin d'empêcher toute infiltration en provenance de ces pays?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, la proposition n'a pas été acceptée et, pour le moment, il semble qu'il y ait peu de chance qu'elle le soit, bien que le gouvernement canadien ait manifesté son désir d'accéder à la requête du prince Sihanouk.

L'hon. M. Fulton: Une question complémentaire. Le gouvernement canadien a-t-il consulté directement les gouvernements de la

[L'hon. M. Greene.]

Pologne et de l'Inde pour essayer de faire accepter notre point de vue quant au travail de la Commission?

L'hon. M. Martin: Nous avons été en rapport avec ces gouvernements, monsieur l'Orateur.

LE VIETNAM—LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT CANADIEN POUR LA CESSATION DES BOMBARDEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant, en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ma question découle de la précédente. Pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les mesures que le gouvernement canadien a prises ou envisage de prendre en vue de persuader le gouvernement américain de réserver une suite concrète aux déclarations d'Hanoï et de cesser immédiatement les bombardements du Vietnam du Nord, avec l'espoir qu'il soit enfin possible par le truchement de négociations, de mettre un terme à cette guerre néfaste.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on a rapporté le 6 janvier une déclaration du ministre des affaires étrangères du Vietnam du Nord, selon laquelle le Vietnam du Nord accepterait d'ouvrir la discussion si les bombardements cessaient. Le gouvernement canadien aimerait des précisions au sujet de cette déclaration. J'ai donc donné instruction à notre ambassadeur à la Commission de se rendre à Hanoï, où il séjourne présentement. J'attends maintenant son rapport.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le gouvernement actuel des États-Unis a refusé d'arrêter les bombardements et que la guerre menace de s'étendre au Laos et au Cambodge, le gouvernement canadien a-t-il envisagé de se joindre à d'autres pays pour soumettre ce problème au gouvernement américain par l'intermédiaire des Nations Unies ou autrement, pour que les bombardements cessent et que l'on saisisse cette occasion de mettre fin à la guerre?

L'hon. M. Martin: Il y a des limites à la juridiction des Nations Unies, mon ami ne l'ignore pas. Toutefois, le gouvernement canadien ne s'est pas opposé à la discussion de ce problème à l'Assemblée générale, et il serait favorable à l'examen de l'ensemble de la question, aux termes de la conférence de Genève.

M. Lewis: Pourquoi n'en prendrions-nous pas l'initiative?